

RAPPORT DE CAPITALISATION

*Atelier de capitalisation organisé à Cotonou les 28 et 29 Octobre 2025 autour de la phase 2 du
Projet “Renforcement des INDH et de leurs partenaires OSC”*

1. Fiche de capitalisation - Thématique des électionsPage 2
2. Fiche sur la thématique de la collaboration INDH-OSC.....Page 5
3. Restitution de l’atelier final.....Page 6

Cet atelier de capitalisation s’inscrit dans la démarche de clôture du projet intitulé “Renforcement des INDH et de leurs partenaires OSC”, cofinancé par l’AFD et l’OIF. De 2022 à 2025, l’AFCNDH a mené ce projet de renforcement des capacités des INDH du Cameroun, de la Côte d’Ivoire, de la RDC et du Bénin afin qu’elles contribuent à la promotion et la protection des droits de l’Homme dans leur pays et soient pleinement conformes aux principes de Paris. Le projet a également agi pour une coopération renforcée entre les INDH et leurs partenaires de la société civile, et pour une plus grande capacité d’action de l’AFCNDH en tant que réseau.

L’atelier a réuni des représentants des INDH et d’un partenaire OSC de chaque pays ainsi que l’équipe du secrétariat de l’AFCNDH. Ce moment de capitalisation avait pour objectif de partager les réussites, les défis et les leçons apprises lors de la deuxième phase, tout en réfléchissant aux besoins et opportunités à partir de 2026. Les échanges ont porté sur les rôles des INDH et des OSC en période électorale, la collaboration entre les INDH et les OSC et les objectifs de la première phase. Un atelier a également porté sur l’évaluation collective de la phase première, dont les résultats seront restitués par l’évaluateur.

Ce rapport de capitalisation synthétise les principaux points discutés lors de l’atelier, sans viser l’exhaustivité.



1. Fiche de capitalisation – Thématique : Élections

Cotonou, 29 octobre 2025

L'objectif de cet atelier était de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière d'observation électorale, de coopération institutionnelle et de promotion des droits de l'homme dans les processus électoraux, l'un des thèmes phares du projet capitalisé. En sous-groupes par-pays, les participants ont réfléchi aux bonnes pratiques, défis et perspectives dans leur pays en période électorale. Lors des discussions, les échanges ont porté sur la collaboration entre les INDH, les OSC, les autorités électorales et les acteurs politiques, la mobilisation des ressources, ainsi que les stratégies de sensibilisation et d'accessibilité pour garantir la participation de tous les citoyens.

Principales bonnes pratiques

- **Coopération structurée avec les OSC**
- **Formations et renforcement des capacités**
- **Sensibilisation aux citoyens et aux partis politiques**
- **Collaboration avec les autorités électorales**
- **Usage d'outils numériques**

Principales recommandations / leçons apprises

- **Institutionnaliser les partenariats** entre INDH, OSC et OGE à travers des accords formels ou des cadres juridiques clairs.
- **Renforcer le plaidoyer** pour inscrire le rôle des INDH dans la loi électorale et garantir leur reconnaissance officielle.
- **Accroître la mobilisation de ressources** financières et humaines pour une meilleure couverture territoriale et une réactivité accrue.
- **Assurer l'indépendance et l'impartialité** des INDH dans leur collaboration avec les autorités et les partis politiques, conformément aux Principes de Paris.
- **Favoriser l'inclusion** des personnes handicapées, vulnérables et privées de liberté dans les processus électoraux.
- **Formaliser les mécanismes de retour d'expérience** post-électoral (rapports conjoints, débriefings multipartites).
- **Développer la communication et la sensibilisation** continue via les médias et les réseaux communautaires pour renforcer la culture démocratique.

Principaux enjeux évoqués lors des discussions :

1. Coopération avec les OSC

Un enjeu majeur concerne la nature de la collaboration entre les INDH et les OSC. Au Bénin, par exemple, la plateforme nationale des OSC joue un rôle central de coordination et de mutualisation des ressources. Elle soumet les demandes d'accréditation au nom des OSC, permettant à la CBDH d'accompagner le processus sans en être partie prenante. Dans certains cas, les INDH soutiennent les OSC qui ont peu de moyens dans le processus d'accréditation. Toutefois, cet appui doit se faire dans le respect d'une distinction claire entre les mandats respectifs des INDH et des OSC, afin d'éviter toute confusion de rôles.

2. Mobilisation des ressources :

Pour toutes les INDH représentées, la mobilisation de ressources financières et humaines est un enjeu central. Le plaidoyer et la formalisation de son rôle sont des pistes pour assurer de meilleures ressources.

3. Lien avec l'État

Les échanges ont souligné l'importance de formaliser les relations entre les INDH et les autorités publiques, notamment les Organes de Gestion des Élections (OGE). L'objectif est de doter l'INDH de la crédibilité et des ressources adéquates sans compromettre son impartialité et son indépendance. L'institutionnalisation de ces partenariats, et leur inscription dans la loi, sont des défis à relever afin de faire reconnaître par toutes les autorités du rôle de l'INDH. S'agissant de la pratique d'avoir un.e membre de l'INDH dans l'OGE, cette pratique peut favoriser un plaidoyer interne et une meilleure implication, mais doit s'exercer dans le strict respect des Principes de Paris afin de préserver la crédibilité et l'autonomie de l'institution.

4. Numérisation et accessibilité des territoires

Malgré les inégalités d'accès au numérique, l'usage d'applications mobile, telle que celle déployée pour les observatoires des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, facilite la remontée rapide des incidents depuis les zones reculées vers les salles de situation, limitant ainsi les retards dus aux contraintes logistiques. Cependant, la mobilisation de ressources spécifiques reste indispensable pour surmonter les difficultés d'infrastructures et garantir une couverture territoriale effective.

5. Personnes privées de vote

La CBDH du Bénin aimerait poursuivre ses efforts pour assurer l'effectivité du droit de vote des personnes incarcérées.

6. Participation des personnes en situation de handicap

L'inclusivité du processus électoral pour les personnes handicapées constitue également une priorité. L'OGE est identifié comme un partenaire clé pour garantir l'accessibilité physique des bureaux de vote ainsi que la disponibilité de données fiables sur la participation électorale des personnes en situation de handicap.

7. La sensibilisation des acteurs

La sensibilisation des citoyens et des acteurs politiques demeure un levier essentiel pour la promotion des droits de l'homme en période électorale. La CBDH du Bénin a exprimé le besoin d'un accompagnement pour mener des campagnes de sensibilisation sur divers médias. En République Démocratique du Congo (RDC), un travail a été entrepris auprès des partis politiques afin de prévenir les violences et les violations des droits de l'homme pendant les élections. La formalisation de ce type d'échanges peut permettre de les systématiser et d'inclure les têtes de partis.

Bonnes pratiques	Défis	Perspectives
Collaboration avec les OSC Sous la forme d'une plateforme (Bénin), la signature d'accords de collaboration (RDC), accompagnement ou demande des accréditations pour les OSC par l'INDH (RDC, Côte d'Ivoire) Formation des parties prenantes (Bénin), implication des OSC dans la formation sur le monitoring (Cameroun), et formations au niveau régional (Cameroun) Travail avec les partis Promotion du dialogue entre acteurs politiques, institutionnels et civils. Groupe de travail entre la CNDH et les partis pour renforcer les capacités des acteurs politiques, avec participation des OSC Sensibilisation de la population à la participation aux élections à travers émissions sur les médias (RDC), ou en collaboration avec les OSC pour prévenir les violences électorales dans localités à risque (Côte d'Ivoire) Cadre d'échanges mensuels d'informations entre INDH et OSC (RDC) Travail avec les autorités pour assurer le rôle de l'INDH dans les élections (Cameroun, RDC, Bénin, Côte d'Ivoire) : Point focal de l'INDH au sein de l'autorité des élections (Cameroun), budget spécifique alloué à la CBDH pour période électorale (Bénin), cadre d'échange permanent avec OGE (Côte d'Ivoire)	Ressources financières insuffisantes (Bénin, RDC, Côte d'Ivoire), manque de flexibilité de financement pour s'adapter aux besoins (Bénin) Assurer le bon attelage INDH-OSC aux plans institutionnel et matériel (Cameroun, RDC) Non-adhésion de tous les paliers de pouvoir au mandat d'observation de l'INDH (Cameroun) Faible taux d'accréditation accordé aux OSC (Cameroun) Institutionnalisation du cadre avec les autorités (Côte d'Ivoire)	Plaidoyer pour des ressources supplémentaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Cameroun, RDC) Plaidoyer pour une participation plus institutionnalisée de l'INDH (Bénin) et inclusion de la loi électorale ou habilitante de l'INDH (Cameroun, RDC, Côte d'Ivoire) Formalisation du partenariat entre INDH-OSC (Cameroun) ou création d'une unité de coordination mixte INDH-OSC pour concevoir les projets et de recherche de financements (Côte d'Ivoire) Arriver à impliquer les leaders politiques de premier rang
Observation des élections (Bénin, RDC, Côte d'Ivoire), y compris par les OSC (Cameroun) - Application pour l'observation et le dépôt de plaintes (Côte d'Ivoire) Relai des situations d'alerte vers la CENA aux fins de correction (Bénin) Inclusivité du processus électoral (impression des bulletins de vote en braille, installation de rampes à l'entrée des bureaux de vote au Cameroun) et assistance aux personnes en situation de handicap (Cameroun, RDC) et attention particulière aux personnes vulnérables (Bénin)	Manque d'accessibilité des urnes pour les personnes vulnérables ou en situation de handicap (Bénin) Difficulté d'assurer la transparence dans le processus électoral et de prévenir et sanctionner la fraude électorale (Bénin)	Améliorer la loi pour permettre l'assistance aux personnes vulnérables, notamment les personnes malvoyantes (Bénin) Améliorer le rôle des médias dans la diffusion d'informations (Bénin) Plaidoyer pour l'inclusion des personnes privées de liberté (Bénin)
Élaboration des rapports de monitoring Monitoring conjoint de la situation post-électorale y compris le contentieux (RDC, Cameroun)	Non transmission des rapports de monitoring aux structures impliquées (Bénin)	

2. Fiche de Capitalisation - Collaboration entre INDH et OSC

Cotonou, 28 octobre 2025

Cet atelier visait à souligner et partager les bonnes pratiques des participants en matière de collaboration entre les INDH et les OSC, thématique qui fait l'objet du deuxième objectif spécifique de la deuxième phase du projet capitalisé. Les participants ont réfléchi par institution (un groupe pour les OSC, 3 groupes pour les INDH). C'était aussi l'occasion d'échanger autour des défis en matière de collaboration et d'esquisser des solutions et pistes d'améliorations. Le partage des bonnes pratiques a souligné la pertinence de la collaboration entre ces acteurs qui n'ont pas la même façon de travailler, structures ou encore présence sur le terrain. Les partenariats peuvent ainsi s'avérer très fructueux pour tous les partis. Cependant ces mêmes divergences d'approches peuvent compliquer la coopération. Il s'agit alors d'accroître la compréhension du mandat spécifique des INDH régit par les principes de Paris et de mieux formaliser les coopérations pour les rendre plus effectives. Cartographier les OSC pour mieux connaître leur mandat et leur travail peut aussi être un levier important pour les INDH pour améliorer la collaboration.

Restitution du travail en groupes :

Bonnes pratiques :

- Enquête de l'INDH sur demande des OSC sur les violations des droits de 'hommes liées au processus électoral' (RDC)
- Invitation d'OSC pour appropriation avant publication d'un rapport (RDC)
- Visites conjointes dans les maisons d'arrêt (RDC) où les OSC transmettent les cas critiques à l'INDH (Cameroun)
- Collaboration sur des sujets précis avec des OSC expertes (Bénin) ou sur la corruption (RDC, Bénin)
- Cadre de concertation des OSC avec les INDH : notamment le Forum des droits de l'homme regroupant les OSC par thématique (Côte d'Ivoire) ou la plateforme nationale des OSC sur les élections et la chambre de concertation créée par l'INDH (Bénin). Mise en réseau thématique des OSC avec l'Observatoire national des libertés publiques (Cameroun)
- Plaidoyers conjoints pour l'adoption d'une loi ou sur des sujets spécifiques (enfants, personnes en situation de handicap)
- Appui technique des INDH aux OSC
- Suivi conjoint de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU avec les OSC
- Organisation de sessions de formation par INDH pour le renforcement des capacités des OSC sur le monitoring des élections

Défis :

- Divergence entre l'approche méthodologique, la gestion et les objectifs des OSC et des INDH
- Insuffisance de moyens matériels et financiers, ce qui peut induire une concurrence entre INDH et OSC pour l'accès aux financements est obstacle majeur
- Travail autour des thématiques sensibles
- Collaboration ponctuelle sur des projets spécifiques seulement
- Absence de contractualisation formelle entre INDH et OSC
- Turnover de personnel au sein des OSC et des INDH
- Difficulté dans certains pays de collaboration en matière de prévention de torture
- Dans certaines INDH, absence de cartographie formelles et crédibles d'OSC

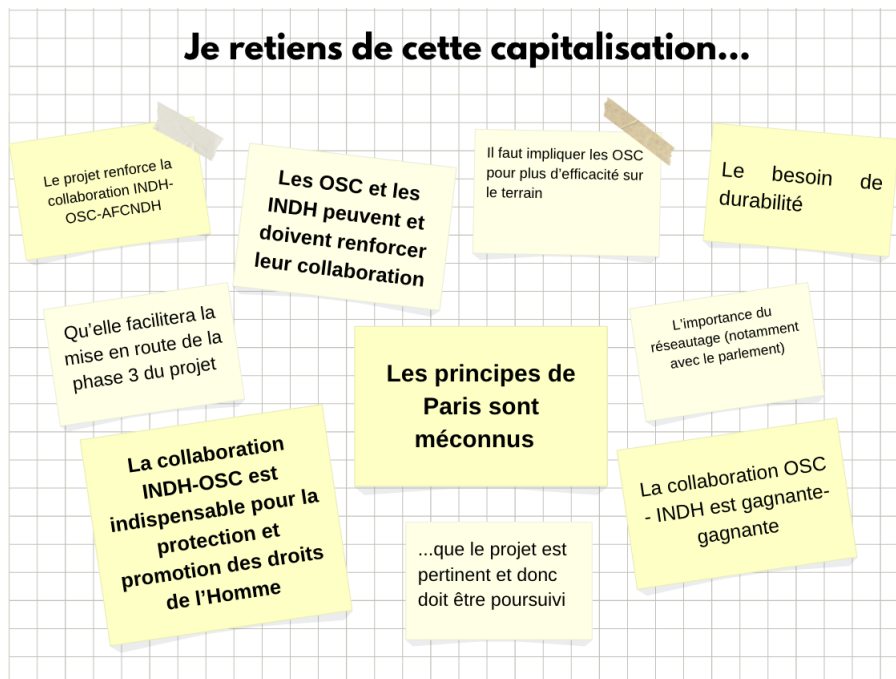
- Incompréhension au sein des OSC du mandat très spécifique des INDH

Pistes :

- Intégrer l'aspect collaboration avec les OSC dans le budget de l'INDH au moment de sa préparation ou intégrer la collaboration avec les OSC en tant que pôle dans la structuration de l'INDH
- Cartographier les OSC pour mieux connaître leur mandat et leur travail
- Accroître la compréhension du mandat spécifique des INDH régit par les principes de Paris
- Mieux formaliser les coopérations pour les rendre plus effective

3. Restitution de l'atelier individuel final

Restitution d'un atelier individuel dans lequel les participants ont répondu aux questions de manière individuelle sur des post-it à coller sur un poster.



La phase 3 du projet sera un succès si...

S'il y a une meilleure implication des OSC dans les TDR

Si le financement est adapté aux objectifs

Si les recommandations sont prises en compte

Les INDH et les OSC repensent leur collaboration sur la base des textes légaux

Si l'AFCNDH organise plus de séances de renforcement de capacités

S'il contient une activité de formation sur les principes de Paris

Si la collaboration entre les INDH et les OSC est contractualisée

Si les différentes recommandations issues de cet atelier sont prises en compte

Les partenaires se mobilisent et s'impliquent d'avantage

Si les partenaires sont associés à toutes les étapes, de la conception à la mise en oeuvre

S'il y a des ressources financières de différentes sources